

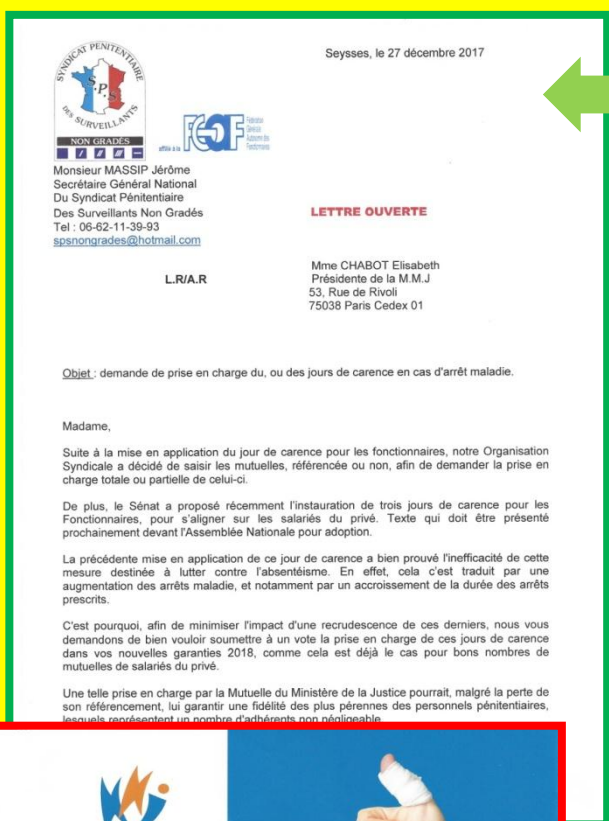


# Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



affilié à la **F.C.F.** Fédération Nationale des Fonctionnaires

## Prise en charge du jour de carence : La M.M.J. Confirme son engagement !



Par courrier en date du 27 décembre 2017 adressé à la M.M.J., le S.P.S. avait demandé la prise en charge du jour de carence en cas d'arrêt maladie.



Le 16 janvier 2018, la M.M.J. nous informait par courrier réponse, que des travaux allaient s'engager pour voir la faisabilité de notre demande



Fidèle à son engagement envers le S.P.S. qui l'avait sollicité, la M.M.J. confirme auprès de ses adhérents la prise en charge du jour de carence.

**Pour changer la Pénitentiaire, changeons de syndicalisme !  
Le 6 décembre 2018 je vote 100 % Surveillants**

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr> / E-Mail : [spsnongrades@hotmail.com](mailto:spsnongrades@hotmail.com)